

« La mission du Parc n'est pas de produire de l'électricité »

ENVIRONNEMENT

Un collectif d'associations environnementales demande aux candidats aux municipales de se prononcer sur la future charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Frédéric Faux
ffaux@midilibre.com

Maintien de la hauteur maximale des éoliennes à 125 m, pour 300 éoliennes au maximum ; développement limité du photovoltaïque au sol en privilégiant les toits des bâtiments existants ou les sols déjà artificialisés ; limitation en taille et en nombre des sites de méthanisation agro-industrielle... Ce sont quelques-uns des engagements sur lesquels « Toutes nos énergies », un collectif d'associations environnementales, demande aux candidats aux municipales dans les communes du Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc de se prononcer.

Selon Michèle Solans, co-secrétaire de ce collectif, il y a urgence. La charte du Parc 2028-2043, qui va encadrer son avenir pour les 15 prochaines années, est en pleine discussion, et la nouvelle mouture n'est pas du tout au goût des défenseurs de l'environnement : « Ils veulent autoriser des éoliennes de 150 mètres et faire d'après nos calculs 900 hectares de photovoltaïque, contre 85 aujourd'hui, avec même des parcs solaires flottant sur plans d'eau ! Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, mais la mission du parc du Haut-Languedoc – il faut le rappeler – n'est pas de produire de l'électricité, mais de protéger l'environne-

ment. »

De fait, Le PNR du Haut-Languedoc est déjà le plus grand contributeur d'énergie éolienne d'Occitanie, et le plus grand producteur d'énergie photovoltaïque de tous les PNR de la région. En 2021, il a généré 2 249 GWh d'énergie, soit un bond de 23 % sur la période 2013-2021, permettant de dépasser ses objectifs de 20 %. À cette date, le Conseil national de protection de la nature s'interrogeait déjà « sur l'intérêt de continuer ce type de développement sur ce territoire, dont l'impact sur la biodiversité ne fera que se dégrader ».

Réponses le 12 mars

Le PNR doit-il persister dans cette voie ? C'est tout l'objet de cet engagement demandé aux candidats aux municipales, qui verront leur réponse publiée le 12 mars. Les élus du parc, réunis en février 2025, semblaient avoir pris en compte ces consi-



La centrale solaire de Bédarieux, lors de son inauguration en 2017. Elle s'étale aujourd'hui sur 25 hectares. (P3)

dérations en adoptant des « critères d'encadrement » de la production énergétique. Mais ils ont vite été « recadrés » par les représentants de l'État. Dans une lettre très sèche, les préfets du Tarn et de l'Hérault leur ont en effet rappelé que ces « critères » ne s'inscrivaient pas

« dans les objectifs ambitieux prévus au niveau national [...] pour le développement des énergies renouvelables », et qu'il fallait « encourager l'implantation judicieuse de panneaux photovoltaïques ». Concernant les éoliennes, le ton était encore plus comminatoire : « Le maintien du plafond de 300 éoliennes autorisées alors que celui-ci va être atteint dans les prochaines semaines reste discutable. Par contre, le maintien d'une hauteur maximale à 125 mètres n'est pas admissible. » En juillet et en octobre 2025, le comité syndical du parc, qui est son organe décisionnel, validait donc un projet bien plus favorable à la production énergétique, qui pourrait progresser de 42 % d'ici 2043. « Les maires ont été mis sous pression des fournisseurs d'énergie et des auto-

rités, analyse Michèle Solans. Le PNR ce sont aussi des subventions, ils ne veulent pas les perdre ». Quelle sera la suite du feuilleton ? « Nous sommes à la fin de la phase de concertation, et on attend la validation des autorités préfectorales et des ministères concernés », détaille Sophie Emont, en charge de ce dossier au PNR. Et de fait, c'est bien l'État qui aura le dernier mot. Pour Michèle Solans, cependant, il n'y a pas de fatalité : « Le PNR de l'Aubrac, dans sa nouvelle charte, a obtenu l'interdiction de toute installation industrielle ; celui des Corbières n'aura pas de nouvelles éoliennes. Si le Parc se bat pour la préservation de l'environnement, ce qui est sa mission première, les choses peuvent encore évoluer. »

Le PNR regroupe 117 communes

EN CHIFFRES Créé en 1973, le parc du Haut-Languedoc est l'un des premiers PNR de France. Il est géré par un syndicat mixte qui regroupe les communes membres, appuyé par les partenaires publics (État, Département, Région), et il définit ses orientations conformément à une charte. La première d'entre elles, par exemple, affirmait la volonté de contribuer à « la mise en valeur d'un patrimoine naturel et historique » et « au développement des activités artisanales ». Le PNR regroupe aujourd'hui 117 communes, sur 307 000 hectares, et près de 90 000 habitants. 8 nouvelles communes héraultaises pourraient le rejoindre en 2028 : Félines-Minervois à l'ouest du Parc, et à l'est Carlencas-et-Levas, Pézènes-les-Mines, Fos, Roquessels, Montesquieu, Nefflès, et Vailhan.